NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/495/Add.1
25 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

Quarante-quatrième session
Point 63 g) de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Application des résolutions de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

Pages

II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS 2

République socialiste soviétique d'Ukraine 2

89-25706 2763U (F)

/...

3p.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE

[Original : russe]
[12 octobre 1989]

1. La République socialiste soviétique d'Ukraine estime qu'un désarmement effectif est une condition essentielle de l'instauration d'une paix internationale durable. L'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer un rôle de premier plan à cet égard, comme le prévoit la Charte.

2. L'aboutissement des efforts multilatéraux déployés dans le domaine du désarmement dépend de l'efficacité des travaux des organes pertinents de l'Organisation - avant tout l'Assemblée générale, ses principaux organes et le Conseil de sécurité - ainsi que du Secrétariat.

3. L'un des rouages le plus important de ce dispositif est la Première Commission de l'Assemblée générale, qui est devenue, de l'avis général, l'instance internationale compétente pour l'examen des problèmes de désarmement. Au centre de ses travaux se trouvent, par la force des choses, les questions de l'élaboration de propositions concrètes et de l'adoption de mesures efficaces propres à faciliter le passage à un nouvel ordre mondial fondé sur la sécurité de tous, de l'abandon du principe du surarmement au profit du principe d'une quantité de moyens de défense raisonnablement suffisants, d'une plus grande transparence et d'une plus grande ouverture dans le domaine militaire.

4. Dans ce contexte, les recommandations de la Première Commission, qui figurent dans les résolutions adoptées, ont une grande autorité morale et traduisent la volonté et les espoirs de la communauté mondiale de parvenir à la démilitarisation de la planète.

5. Il est par ailleurs évident que les progrès du désarmement et l'élargissement du rôle de l'Organisation à cet égard dépendent en grande partie de la manière dont les Etats appliqueront ses recommandations. Selon la RSS d'Ukraine, la position des Etats Membres de l'Organisation à cet égard doit être déterminée par les articles pertinents de la Charte des Nations Unies où sont définies les obligations qui incombent aux Etats en vue d'aider l'Organisation à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales.

6. La RSS d'Ukraine estime que les résolutions adoptées par consensus imposent aux Etats des obligations morales particulières. Elles doivent faire l'objet d'une considération particulière, car elles expriment la volonté générale et commune de la communauté mondiale. Ne pas tenir compte de ces résolutions, agir contrairement à ce qu'elles demandent, c'est s'opposer à cette volonté.

7. La RSS d'Ukraine est convaincue que l'accord dont les Etats Membres de l'ONU ont fait preuve en adoptant une résolution par consensus doit s'étendre aussi à l'application de ses dispositions.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

8. A notre avis, ces résolutions n'ont de sens que si l'on trouve les moyens de mettre concrètement en pratique les recommandations qu'elles contiennent. Elles peuvent alors encourager puissamment le processus de désarmement. Le cycle entier serait ainsi complet - de la naissance de l'idée aux mesures pratiques visant à en concrétiser les dispositions, c'est-à-dire à réaliser un désarmement effectif, en passant par son examen approfondi et son acceptation sous forme d'une résolution adoptée par consensus.

9. La RSS d'Ukraine, qui, en commun avec un certain nombre d'Etats, a pris l'initiative depuis plusieurs années de poser à la Première Commission la question de l'application des résolutions relatives au désarmement, attache une grande importance tant à l'élaboration, à l'examen et à l'adoption des résolutions de la Première Commission qu'aux mesures propres à donner effet aux propositions qui y figurent.

10. A la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, la RSS d'Ukraine a été au nombre des auteurs des résolutions concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les armes chimiques et bactériologiques (biologiques), la Semaine du désarmement, ainsi que l'interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, etc.

11. La RSS d'Ukraine fait régulièrement parvenir des renseignements au Secrétaire général en réponse à ses demandes de renseignements sur les mesures qu'elle adopte conformément aux dispositions des résolutions sur le désarmement.

12. Si les Etats Membres communiquaient au Secrétaire général les renseignements les plus complets possible sur les mesures qu'ils prennent en matière de désarmement, notamment pour donner suite aux résolutions de l'Assemblée générale, ils contribueraient à concentrer entre les mains de l'Organisation toutes les données relatives au désarmement et son autorité en tant que centre mondial du désarmement s'en trouverait renforcée.

13. Il serait également utile à l'Organisation que les Etats Membres non seulement communiquent au Secrétaire général les informations relatives à l'application des résolutions sur le désarmement, mais aussi lui fassent connaître leurs opinions sur les moyens de rendre plus efficaces les résolutions adoptées en matière de désarmement, surtout celles qui ont été approuvées sans avoir été mises aux voix. On pourrait ainsi élaborer plus facilement des normes d'application types précises.

14. La RSS d'Ukraine est prête à prendre activement part à un examen approfondi de toute question qui aurait pour objet de promouvoir la réalisation des recommandations contenues dans les résolutions relatives au désarmement. Le rôle que joue l'Organisation dans le domaine du désarmement s'en trouverait renforcé et elle deviendrait un véritable centre de coopération multilatérale aux fins d'affranchir les relations internationales de toute considération militaire et d'édifier un monde dénucléarisé et non violent.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library